

**COMMUNE de
LES DAMPS****EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Canton de
PONT DE L'ARCHE
Arrondissement des
ANDELYS****République Française****N° 048/2019****Séance du 28 octobre 2019****Nombres de
Membres**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib
11	15	11

Date de la convocation**23/10/2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 28 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René DUFOUR, Maire.

Présents : MM. DUFOUR, ANSEAUME, BLUET, BATTE, FRYZ, MIGAULT, PANEL, RECHER Mmes CAMUS, LE HENAFF, TOUCHARD

Absente excusée : Mme LETELLIER

Absentes : Mmes LEBRET, FORTIN, TOUVENOT

Secrétaire de séance : M. BATTE

PRIX REPAS SCOLAIRES ET PORTAGE A DOMICILE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société « La Cuisine Evolutive » qui est le prestataire pour la fourniture des repas scolaires et le portage à domicile depuis le 1^{er} janvier 2015, révisé ses prix suivant les accords contractuels à compter du 1^{er} janvier 2020.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte une hausse de 2.00 %, qui se répercute comme suit :

- repas maternels et primaires (enfants de la commune et ALSH) 2,58 € TTC
- repas maternels et primaires (enfants domiciliés hors commune) 2,74 € TTC
- repas scolaires adultes 2,74 € TTC
- repas portage à domicile (CCAS) 4,10 € TTC

Pour extrait certifié conforme**Le Maire
René DUFOUR**